



TAM TAM SNE DP

JUIN 2019

Gestion des déplacements



QUAND ON NE SAIT PAS OÙ L'ON VA,
IL FAUT Y ALLER !!...
... ET LE PLUS VITE POSSIBLE.

L'outil présente des limites. Et la politique de prix de Havas voyages est parfois surprenante : sans vigilance et recherches personnelles préalables, elle peut grever sérieusement nos budgets contraints.

Quelle est la durée du contrat avec ce prestataire ?

Réponse : Le contrat a été reconduit pour un an en début d'année.

Notilus va évoluer au second semestre.

Un changement global du processus de gestion des déplacements est prévu pour 2020.

En espérant que la future procédure sera moins lourde que la précédente

« Offres » de poste

« Les fiches de poste changent de nom et deviennent désormais des OFFRES DE POSTES. Leur présentation ainsi que leur contenu ont été modifiés pour plus d'attractivité et de résonance avec la cartographie des emplois repères de l'ADEME. »

Des adémien.ne.s ont encore des fiches de postes qui ne correspondent pas à l'évolution de leur poste sans pour autant qu'ils souhaitent le quitter pour l'offrir à quelqu'un d'autre.

Nous comprenons que le contenu soit modifié pour correspondre à la cartographie des emplois repères. Quel est cependant l'intérêt de ce changement de nom ?

Réponse : Les adémien.ne.s font souvent la confusion entre fiche de poste et description de poste.

Description de poste = actualisation de la fiche de poste car les missions ont évolué.

Offre de poste, par analogie avec offre d'emploi = appel à candidature sur un poste non pourvu.

Du moment qu'on parle le même langage



Réunions audio

A la question 13 du SNE (DP d'avril- Moyens logistiques – audio et vidéo conférence), la Direction a notamment répondu ne pas avoir reçu de remontée et de remarque sur la qualité médiocre des réunions téléphoniques.

Peut-elle alors indiquer une adresse auprès de laquelle ces dysfonctionnements peuvent être notifiés ? Par ailleurs, la Direction a-t-elle demandé au futur prestataire prévu pour cette fin d'année si un numéro d'appel gratuit sera de nouveau possible ? Tout le monde ne dispose en effet pas de forfait illimité et certains forfaits illimités sont limités aux réseaux portables dont est exclu le réseau des réunions téléphoniques.

Réponse : Il existe une adresse mail pour faire remonter les dysfonctionnements : telephonie@ademe.fr
Avec Skype, d'ici la fin d'année, il ne devrait plus y avoir de problèmes. Et il n'y aura pas de surcoût depuis le poste de travail.

Nous attendons avec impatience cette nouvelle application.



Réunions visio

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau système de visio conférence au dernier trimestre de cette année (réponse à la question 13 du SNE – DP d'avril), nous signalons qu'après de multiples déconvenues, des responsables ont renoncé aux réunions visio pour leurs réunions avec leurs partenaires ou entre sites. A partir de quelle date pourront-ils programmer à nouveau ce moyen d'échanges ?

Réponse : En cas de dysfonctionnement, se rapprocher du SETI sans attendre. Une nouvelle mise en place sera effectuée avant la fin de l'année.

Nous saluons l'engagement de la Direction pour tous ces nombreux chantiers qui s'achèveront d'ici la fin de l'année.



Gestion des congés

A la question 3 du SNE (réunion DP de mai dernier), la Direction a répondu : « En préambule, il convient de préciser que la Direction n'a pas eu de remontées de hiérarchiques qui refuseraient des congés selon des règles arbitraires... ».

Conçoit-elle qu'un manager signale cet état de fait qui aurait comme conséquence de se voir reprocher de ne pas avoir accordé de congés ?

S'il s'agit d'une remontée par un.e salarié.e, peut-elle indiquer le nom de la personne à contacter ?



Réponse : Sur le principe, si le refus de congés est justifié et objectif, la Direction ne comprend pas pourquoi le hiérarchique ne lui en ferait pas part. Pour le.la salarié.e, il doit se rapprocher de la gestionnaire de personnel, à charge pour elle de faire remonter le problème aux RH.

Nous invitons donc la direction à nous indiquer combien de hiérarchiques ont mentionné des refus de congés ?!

Statut des Mis A Disposition – MAD (tous égaux mais certains plus que d'autres !)

Une personne présente depuis des décennies avec le statut de MAD nous informe qu'elle ne bénéficie pas de la prise en charge de 50 % des frais de transport collectif avec le prétexte que son employeur est le ministère de la transition écologique et solidaire. Elle ne bénéficie pas non plus de l'indemnité « télétravail ».

Pourtant, l'ADEME prend bien en charge ses coûts de fonctionnement (consommation électrique - éclairage, ordinateur, chauffage, ...) et ses frais de déplacements !

Cette situation pour le moins discriminatoire peut-elle être corrigée ?

Réponse : Les profils et statuts diffèrent d'un poste à un autre. Les MAD ont d'autres avantages que les adémien.ne.s n'ont pas. Les règles sont différentes. L'ADEME n'est pas l'employeur et ils sont fonctionnaires.



Situation en PACA

En séance DP de décembre 2018, la CGT avait alerté la direction sur des difficultés existant dans cette DR. Nous sommes revenus, ainsi que la CGT, sur les conditions et ambiance de travail visiblement dégradées lors des réunions DP de janvier et février derniers.

SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL OU BURN OUT ...

La Direction peut-elle nous indiquer ce qu'elle a pu mettre en œuvre pour améliorer la situation ?



Réponse : Actuellement la DAR assume l'intérim. Il y a eu 2 projets de licenciements mais pour inaptitude médicale et non pour motifs professionnels. La Direction fera le point avec la nouvelle direction.

Comment ne pas lier l'inaptitude au mal être dans son travail ?
Comment se fait-il alors que la médecine du travail signale une situation alarmante ?

Questions en séance

L'égalité en marche à l'agence

Dorénavant, les « offres de poste » sont rédigées au masculin, précédées d'un paragraphe « conformément à la législation et aux principes de lutte contre la discrimination posée par le Code Pénal, cette offre de poste s'adresse indifféremment à une femme ou à un homme. L'intitulé et les termes génériques tels que « Directeur Régional » ou « chef de service » sont repris au masculin dans la seule perspective de simplification de lecture du présent document ».

Nous suggérons à la direction des ressources humaines de formuler les offres de poste sous forme inclusive tout du moins sur l'intitulé : Directrice - eur et remplacer il par elle - il.

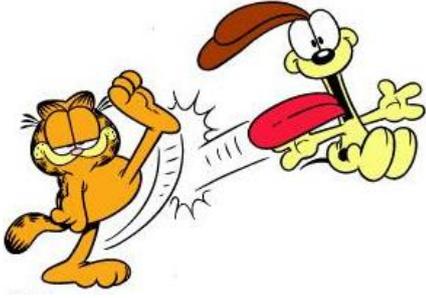
Réponse : Ok pour l'intitulé du poste, mais pas pour le reste...

C'est toujours ça de gagné ;=)



Déconnexion au serveur

Une salariée proche de la retraite, ne pouvant se connecter, a appelé le 99.



Réponse : vous n'apparaissez plus dans les effectifs.
La direction pourrait-elle être plus vigilante pour éviter ce genre de situation pour le moins désobligeante ?

Réponse :

Le SRH va se renseigner pour comprendre la raison de ce dysfonctionnement

**Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens.
C'est maintenant qu'il faut agir, dans très peu de temps, il sera trop tard.
Merci de votre soutien.**



Prochaine réunion des DP le ???/07.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **maximum une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ;
herve.chalaye@ademe.fr ; violaine.grillon@ademe.fr ;
guy.laurent@ademe.fr ; veronique.loison@ademe.fr ; walter.persello@ademe.fr